

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MARDI 28 JANVIER 2020
A 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le mardi 28 janvier 2020 à 18 Heures 30 Salle de la Mairie de Mauves.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, M. GUICHARD Pierre, Mme LEDUN Julie, Mme PEYROT Michèle, M. VIDAL Serge, Mme SAUZON Chantal.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. NOGIER Thierry, 4^{ème} Adjoint (Pouvoir à Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint.), M. MENEROUX Franck (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul, Maire),

ABSENT(S) : Mme BOSC Isabelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEDUN Julie

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2019. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 12/2019 : Attribution chèques cadeaux

Décision n°01/2020 : Signature d'une convention de stage école-cantine

OUVERTURE DE CREDITS - SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET COMMUNE EXERCICE 2020

Dans le cadre de la comptabilité M14, Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de mandater les dépenses non engagées sur l'exercice précédent se rapportant à des acquisitions, à des travaux d'investissement et effectués avant leur inscription au Budget primitif 2020, il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires en vue d'autoriser certaines dépenses et permettre ainsi à la Trésorerie de procéder aux paiements.

Le Conseil Municipal, décide l'ouverture de crédits à la section d'investissement pour les opérations énumérées ci-après. **Unanimité.**

- Opération 139, travaux boulo-drome, article 2031, frais d'études pour un montant HT de 800,00 € ;
- Opération 189 - zones humides lac des Pierrelles, article 2111, terrains nus pour un montant total HT de 542,00 € ;
- Opération 125, informatique, article 2183, matériel informatique pour un montant HT de 210,00 € ;
- Opération 49, acquisition matériels divers, article 2184, mobilier pour un montant HT de 1.680,00€ ;
- Opération 109, Easc, article 21312, bâtiments scolaires pour un montant HT de 980,00 € ;
- Opération 109, Easc, article 21311, hôtel de ville pour un montant HT de 4.131,50 € ;
- Opération 152, Piste cyclo-cross, article 2313, autres immobilisations corporelles en cours pour un montant HT de 838,98 € ;
- Opération 49, acquisition matériels divers, article 21578, Autres matériels et outillage de voirie pour un montant HT de 7.500,00 € ;
- Opération 196, travaux église, article 21318, Autres bâtiments publics pour un montant HT de 329,00€.

ACQUISITION DE PARCELLE AI 202

Rue de la fourelle Indivision Marsanne/ Commune

Dans le cadre de l'alignement des voies communales

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, la parcelle énumérée ci-après :

- Cadastres section AI 202, partie détachée de la parcelle 202, d'une superficie de 62 m² située rue de la fourelle appartenant à l'INDIVISION Marsanne ;

Les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la commune ; **Unanimité.**

AVENANT N° 3 AU BAIL ADMINISTRATIF - BEFOX

SALLE REZ-DE-CHAUSSEE – MAIRIE

Par délibération n° 63.2010 en date du 15 septembre 2010 la commune a loué un local, d'une surface de 32 m², situé au rez-de-chaussée de la Mairie à la Société BEFOX représentée par Messieurs DESPEISSES Michaël et MORFIN Jean-Pierre. Monsieur Le Maire propose la signature d'un avenant portant sur une revalorisation du loyer. Le Conseil Municipal décide de porter le loyer mensuel à 280 € à compter du 1^{er} mars 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au bail administratif. Les charges mensuelles incluant l'eau, l'électricité et le chauffage restent inchangées. **Unanimité.**

VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

12 Avenue du Saint-Joseph

Considérant le bien immobilier sis 12 Avenue du Saint-Joseph, cadastré AA 414 - 413 et propriété de la commune de MAUVES,

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants ne sont pas tenues de solliciter l'avis des domaines selon la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11,

Sachant qu'un diagnostic immobilier sera demandé,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'aliénation de ce bien au bénéfice de la société SCI LA CITE D'OR et au bénéfice de Monsieur BARJON Damien et Madame GRANGEON Julie.

Le Conseil Municipal, décide la cession du lot n°8,9,10 et 11, de 682/1000 eme des parties communes et de 4 caves sises 12 Avenue du Saint-Joseph à MAUVES moyennant la somme de 295.000,00 €.

Unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE « SANTE AU TRAVAIL » EFFET AU 01/01/2020

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (délibération n° 101.2007 du 29 novembre 2007) et son renouvellement fait en 2011 (délibération n° 100.2011 du 20 octobre 2011).

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal la délibération n°61.2016 fixant le nouveau coût unitaire de la visite médicale,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche représenté par Monsieur DURAND Jean-Roger, Président, propose la signature d'un avenant à cette convention suite à la modification de la durée de la convention.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle « santé au travail » effet au 01/01/2020 et jusqu'au 31/03/2020. **Unanimité.**

CONTRAT DE LOCATION LOGICIEL OPEN BEE

PRINT 07

Dans le cadre de la numérisation et du classement des documents administratifs

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat de location d'un logiciel OPEN BEE Pack blue V6 « smart pack standard Edition » comprenant 2 licences avec la Société PRINT 07 de SAINT PERAY pour une durée de 21 trimestres. **Unanimité.**

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le président de la République Française de :faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;De reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

DEMANDE DE SUBDELEGATION AUPRES DE ARCHE AGGLO

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal demande à ARCHE AGGLO la subdélégation de l'intégralité des compétences Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à signer tout documents se rapportant à cette subdélégation. **Unanimité.**

BOULODROME

DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET DE L'ETAT

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES, du DEPARTEMENT de L'ARDECHE et de L'ETAT concernant le projet du Boulodrome.

Le Conseil Municipal, sollicite une subvention auprès de la REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, du DEPARTEMENT DE L'ARDECHE et de L'ETAT au taux maximum. **Unanimité.**

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de Mr le Maire :

- Cet après-midi, une réunion a eu lieu concernant un projet d'implantation sur la commune de pelouse sèche,
- Les coûts pour 2019 concernant l'entretien de la Viahrona et les intempéries ont été transmis à Arche agglo,
- Des boxs sécurisés et fermés pour les vélos sont proposés par Arche Agglo, la commune ne souhaite pas acquérir ce modèle, un abri collectif ouvert serait plus adapté pour la commune.

ARRIVEE DE BOSC Isabelle 19 h 10

Communications de LEDUN Julie :

- De très bons retours concernant le bulletin annuel,
- La signalétique pour les containers est à refaire, afin qu'un tri correct soit fait par les usagers. Il serait nécessaire de faire un point avec Arche agglo.

Communications de REBOLLO Laurence :

- Le 29 février, le comité des fêtes organise un spectacle de Magie, Humour et Chant,
- Les personnes de plus de 60 ans recevront prochainement un courrier proposant des cours d'informatique et des ateliers de préventions.

Communication de DENIS Isabelle :

- Deux nouvelles familles de deux enfants sont inscrites à l'école publique, l'effectifs passent ainsi à 100 élèves.

Communication de MAISONNAT Pierre :

- Jeudi matin, un rendez-vous est prévu pour le montage des dossiers de subvention concernant le boulodrome avec le bureau d'étude.

Communications de GUICHARD Pierre :

- Le 15 février, Le RCM organise une soirée Apéro-concert,
- Le 04 avril, Le RCM organise le Malt'in Mauves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50